**AMAP - ESCARGOT Septembre 2020 à Janvier 2021**Les Jardins d’Athénaïse Catherine MesléDéborah Hamon p.mesle@sfr.fr le 4 Juillet 2020**le titulairen° ADHERENT :**  Nom....................................................Prénom............................................................... Adresse…………………………………………………………………………………... Téléphone………………………………..Courriel……………………………………………**Contenu du contrat**Le présent contrat est passé entre le consom'acteurs partenaire et le producteur pour l'approvisionnement mensuel d’escargots pendant une saison de 5 ou 6 mois .Le producteur s'engage à produire les escargots dans le respect

de la charte des A.M.A.P et du label BIO "AB".La définition de la nature et de la quantité des produits fournis sont faites en accord entre le producteur et les consom'acteurs.La visite de l'exploitation, la participation à la bonne marche de l'A.M.A.P et à la compréhension des problématiques agraires sont les fondements de notre contrat.Le consom’acteur s’engage à passer au moins **UNE COMMANDE** par contrat **Les distributtions**Les commandes sont passes toute la saison,au plus tard une semaine avant la livraison.

les distributions auront lieu chaque mois : Le 16 Octobre2020, Le 13 Novembre 2020, le 18 Décembre2020, 22 Janvier2021, La commande étant achetée à l’avance, les colis non retirés ne peuvent être remboursés, sauf à être prévenu deux semaines à l’avance.**Prix de la « part récolte »** : un acte d’engagement solidaireLe consomm’acteur accepte de régler au jour de l’engagement sa commande..Par ce geste il fait une avance de trésorerie au producteur et partage les risques liées aux intempéries ou autres fléaux agricoles.Vous devrez donc établir à l’ordre **« EARL Les Jardins d’Athenaïse**Leproducteur:lesjardinsd’athénaïse le consom’acteur Fait le ……… fait le …………Signature signature